



Commune de Tocqueville

Compte rendu de la réunion du conseil municipal (2020 à 2026) N° 13 - 2022 06

Du vendredi 17 novembre 2022 à 20H00

--o0\$0o--

- **Présents** : Daniel LEBEURY, Pierre ANTHOUARD, Joël JUMELIN, Bruno COURBOT, Gisèle LOZIER, Victor MABIRE, Philippe GOHEL.
- **Absents excusés** : Didier LOIR (Pouvoir à Daniel LEBEURY).

- **Absent excusé** : Chantal DUCOURET - **Absents** : Jean Guillaume de TOCQUEVILLE, Marlène LEMOIGNE.

Secrétaire de séance : Pierre ANTHOUARD

** En l'absence de Mme la Maire pour raison de santé, le conseil est présidé par D. LEBEURY adjoint au Maire

Ordre du jour

Avec l'accord de l'ensemble des présents, un point est rajouté à l'ordre du jour.

- **Rapport d'évaluation de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées – CAC)**

Ce sujet traite des frais remboursés par la CAC (transfert de charges) à quelques municipalités pour l'entretien de chemins de randonnée situés sur le territoire. La commune de Tocqueville n'a eu aucun chemin retenu.

VOTE : 8 Abstentions

- **Adhésion à la caisse nationale d'action sociale :**

Afin de permettre à 2 de nos agents techniques de bénéficier de divers services (aides sociales, aides à la scolarité, aides à la pratique du sport, aux vacances, à la culture, à de la billetterie, etc.... etc....) il est décidé de prendre 2 adhésions à l'organisme CNAS. A noter que notre secrétaire bénéficie déjà de ce service pris en charge par une autre commune. **Voté à l'unanimité : 8 voix POUR**



- **Modification dans le Fonctionnement du service commun**



Le service commun du pôle de proximité de St Pierre a en charge la gestion de l'établissement petite enfance. La CAC a proposé un avenant n°3 afin de modifier :

- la dénomination " RPE / relais petite enfance au lieu de RAM / relais assistantes maternelles "
- La composition et l'organisation des personnels du Service commun
- La détermination des coûts afférents aux charges supportées par le service commun.

Voté à l'unanimité : 8 voix POUR

- **Révision de l'attribution des Compensations libres :**

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre les communautés et la CAC. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

La répartition 2022 pour notre commune est de 1132 € à reverser à la CAC (+ 1142 en fonctionnement et – 3174 en investissements).

Voté à l'unanimité : 8 voix POUR



- **Solde de subvention à l'Elan de Tocqueville et règle pour les saisons à venir:**



Pour ne pas se poser chaque année la même question concernant la subvention à attribuer au club de foot, nous avons choisi d'établir une règle valable cette année et toutes les saisons à venir, elle s'établit comme suit :

- Le maximum versé par an ne dépassera jamais les 700 €

C'est-à-dire :

- 20 € par enfant licencié au club avec un maximum de 520 € annuels (*)
- 60 € par équipe sénior.....avec un maximum de 180 € annuels maximum 700 € annuels

Voté à l'unanimité : 8 voix POUR

Cette année, le club ayant déclaré 25 enfants licenciés et 1 équipe sénior, la subvention totale sera donc de 560 € (500 + 60). → 350€ ont déjà été versés, le solde sera donc de 210€ ;

(*) Sur présentation chaque année d'une liste de licenciés

- Financement des travaux de rénovation d'un logement :

Depuis plusieurs années la question de refaire la couverture des logements au 26 rue Alexis de TOCQUEVILLE est en suspend.

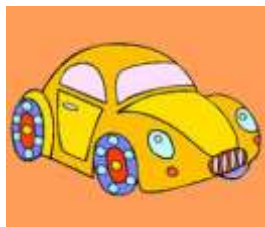
Nous avons reçu la visite du conseil départemental afin de savoir si nous ferions une demande de subvention (FIR Fonds d'investissement rural). Les conditions demandées nous amenant des frais supplémentaires importants, huisseries, isolation, électricité maître d'œuvre pour 100 000€ d'estimation, et par conséquent un budget supérieur à nos prévisions, nous décidons de ne pas faire appel aux fonds départemental.

Nous validons donc le devis (29800€) de l'entreprise GREGOIRE pour refaire seulement la toiture et attendant de changer les huisseries ultérieurement.

Voté à l'unanimité 8 POUR



- Indemnités pour les déplacements de nos agents missionnés :



Lorsque nos agents seront en déplacement hors commune pour raisons de réunion, de formations ou autres services pour les besoins de la Mairie, et après établissement d'un ordre de mission nous validons le fait que les frais se rapportant à la mission seront pris en charge par la Mairie selon les conditions en vigueur. Le véhicule utilisé sera donc couvert par l'assurance.

Ceci concerne les frais de route lorsque l'agent utilise son véhicule personnel, de taxi, de SNCF de restauration et hôtel si besoin.

Voté à l'unanimité 8 voix POUR

- Délibération concernant les projets d'assainissement de l'Eglise :

Déjà mentionné lors des précédents comptes rendu, il s'agit aujourd'hui de valider le projet financier et surtout d'établir les délibérations de demandes de subventions que nous espérons pouvoir toucher.



L'association pour la sauvegarde se démène pour que la restauration de l'église, théoriquement à charge de la commune, ne vienne pas trop amputer notre budget. Nous ne pouvons que la soutenir.

Voté à l'unanimité 8 POUR

- DECI Défense extérieure contre l'incendie :

Le service des pompiers alerte toutes les communes sur les risques d'incendie et l'obligation aux municipalités de prévoir pour chaque hameau, un point d'eau situé à moins de 400m de chaque habitation. Ce qui pour la commune se chiffre à un minimum de 8 points d'eau.

3 bouches à incendie sont existantes (La Roque, Ingleville, Ozeville) mais devront être vérifiées et au besoin remplacées. Le secteur de la Gare est couvert grâce à une réserve et une convention d'utilisation chez Agrial. Le Château et la ferme seront couverts grâce à l'étang après intervention d'une pelleteuse



En plus de ces 5 points il nous faudra prévoir des réserves (poches) pour les secteurs de La Couplière Bis avec le bas d'Ozeville, Gofontaine, les 3 fermes route de Barfleury, et le Bourg avec le lotissement.

Pour être en conformité avec ce que nous demande le SDIS, le conseil approuve :

- Qu'un arrêté municipal soit pris identifiant les risques et les zones à couvrir.
- Qu'un plan d'action soit mis en œuvre pour réaliser les achats de poches et travaux nécessaires sur plusieurs années selon des priorités dans le respect de nos possibilités budgétaires.

Des conventions avec les propriétaires de terrains devront être signées

.Voté à l'unanimité 8 voix POUR



Les emplacements nécessaires nous amèneront à faire des recherches auprès de propriétaires qui voudront bien prêter un bout de terrain



QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Nous tenons à remercier :

- Thaïs, Lucie et Manon, les charmantes hôtesse qui ont effectué le service à table lors du repas annuel des + de 65 ans.
- Gilbert, notre porte drapeau, pour l'entretien et le fleurissement du monument aux morts à l'occasion du 11 novembre.

Rappel des ouvertures de la Mairie

Lundi 14h30 – 18h30

Vendredi 9h00 – 13h00

Contactés téléphoniques

En plus du lundi et vendredi

Le mardi et jeudi de 14h00 à 16h45

Tél : 02 33 54 67 03

Contacts par mails :

mairie.tocqueville50@orange.fr

Site internet :

www.tocqueville50330.fr

Abonnez-vous à la lettre des Infos
(new letters)